



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Livret Personnel de Compétences 1^{er} degré LPC1d

Le livret personnel de compétences est une partie du livret scolaire.

Il est renseigné en CE1 et en CM2. À chaque palier, les résultats de l'élève sont transmis à sa famille.

À la fin du CM2, le livret est transmis aux parents ou aux responsables légaux et au collège.

Bulletin officiel n° 27 du 8 juillet 2010

<http://www.education.gouv.fr/cid52378/mene1015809c.html>

L'application LPC1d permet d'outiller la validation des items et des compétences du socle.

Elle permet :

- de positionner chaque élève par rapport à des items (connaissances, capacités, attitudes) et de valider les compétences acquises sur les 7 piliers du socle.
- d'éditer un bilan (positionnement : [bilan palier1](#), [bilan palier2](#))
- d'éditer une attestation de compétences ([attestation palier1](#), [attestation palier2](#))
possibilité d'éditer la première page de l'attestation (exemple [palier2](#))
- de conserver « numériquement » les informations concernant l'élève lors du changement d'école dans la même académie

Elle ne permet pas (pour le moment) :

- le transfert du dossier de l'élève vers LPC 2nd degré (à venir).
- le transfert numérique lors d'un changement d'académie
- le suivi au quotidien dans l'évaluation des élèves

L'APPLICATION LPC1D

Les règles applicables à LPC1D :

- ▶ CP/CE1 : accès au palier 1
- ▶ CE2/CM1/CM2 : accès aux paliers 1 et 2
- ▶ Collège : accès aux paliers 1,2 et 3 (via LPC2d)

Sont concernées les écoles primaires et élémentaires, publiques et privées sous contrat.

Seul le directeur d'école peut accéder à LPC1d, via authentification forte (clé OTP).



MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION

Date de mise à disposition fixée au 3 mai 2012

- Application facultative cette année / obligatoire l'année prochaine

L'utilisation de cette application est facultative pour la présente année scolaire qui doit permettre aux directeurs d'en découvrir les avantages et l'ergonomie. Toutefois, le Livret Personnel de Compétences numérique, gagnera à être utilisé dès cette année prioritairement pour les élèves de fin de cycle 3, afin de faciliter la liaison école / collège.

Dès l'année scolaire prochaine, cette version numérique remplacera pour toutes les écoles le livret personnel de compétence dans sa version papier.

Jr

ORGANISATION DE L'ASSISTANCE

Les demandes d'assistance aux applications informatique sont adressées au Guichet Unique de l'académie

 **N°Azur** 0 810 76 76 76

PRIX APPEL LOCAL

